



Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)

La loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA) est modifiée afin de donner suite à la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes dans l'assurance-accidents».

Date d'ouverture: 15 septembre 2023

Date limite: 15 décembre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/19/cons_1

22 septembre 2023

Chancellerie fédérale

